

**CLAMART 92140**

**Hall B**  
**APPARTEMENT DE 4 PIECES**  
**n° B33 au 3ème Etage**

LEGENDE			
[RJ]	Prise RJ 45	[SS]	Sèche Serviette
[AV]	Allège Vitrée	[R]	Radiateur
[VR]	Volet Roulant	[R]	Réfrigérateur
[GC]	Garde Corps	[LV]	Lave Vaisselle
[S]	Soffite / faux plafond	[LL]	Lave Linge
[E]	Esp techn. elect. du lgt	[C]	Cuisson
[PL]	Placard	[TRI]	Tri selectif
[RP]	Robinet de puisage	[---]	Retombée de poutre

Indice A 25 Octobre 2019  
 Echelle : 0 0,5 1 2m



B33 2/2

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.

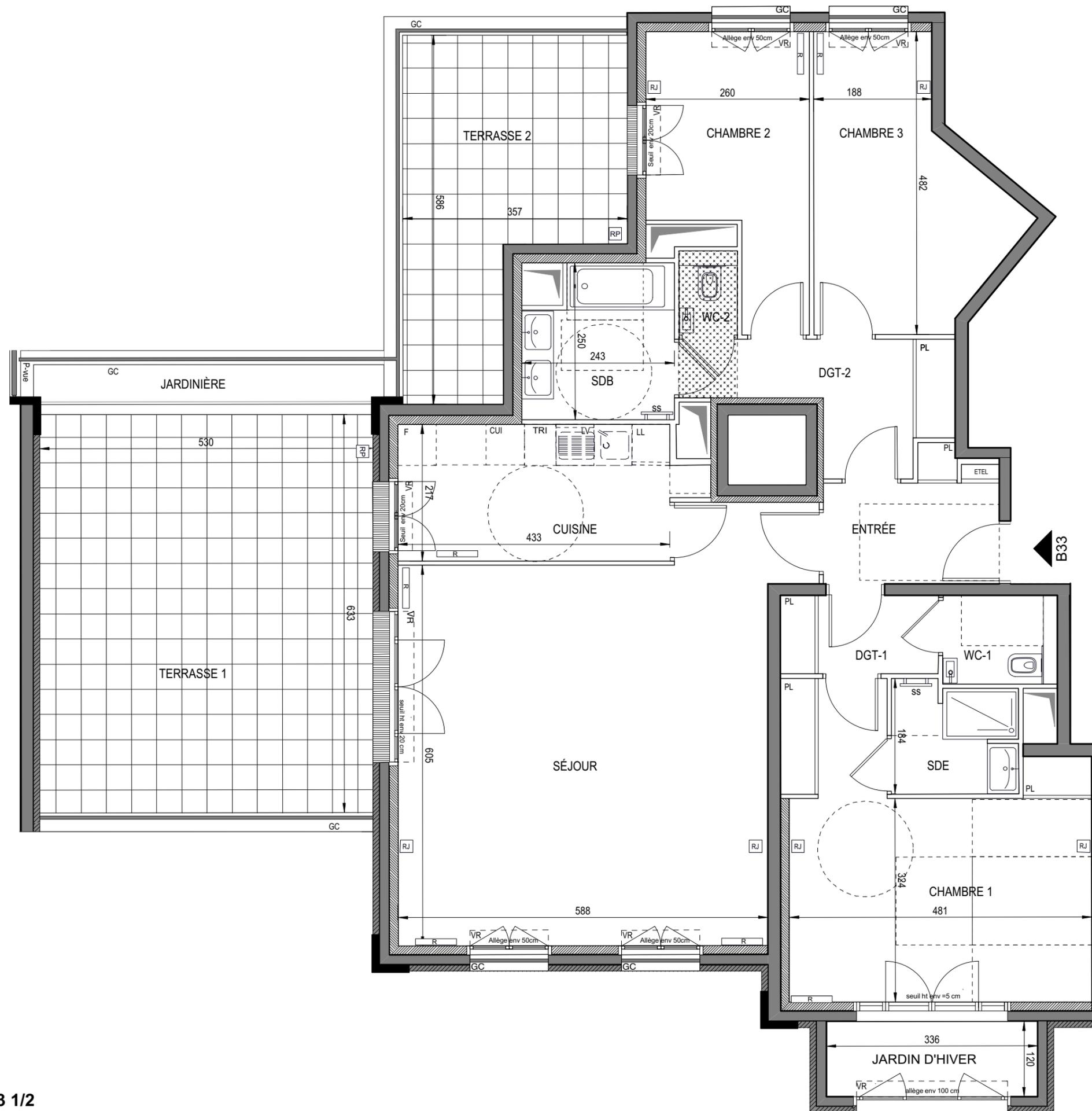


## CLAMART 92140



### Hall B

APPARTEMENT DE 4 PIECES  
n° B33 au 3ème Etage



ENTREE	4,45 m <sup>2</sup>
SEJOUR	38,00 m <sup>2</sup>
CUISINE	9,70 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	19,50 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9,75 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 3	11,90 m <sup>2</sup>
SALLE DE BAIN	5,50 m <sup>2</sup>
SALLE D'EAU	3,35 m <sup>2</sup>
WC 1	2,25 m <sup>2</sup>
WC 2	1,00 m <sup>2</sup>
DGT 1	3,15 m <sup>2</sup>
DGT 2	6,80 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE</b>	<b>115,35 m<sup>2</sup></b>
JARDIN D'HIVER	4,00 m <sup>2</sup>
TERRASSE 1	33,00 m <sup>2</sup>
TERRASSE 2	15,00 m <sup>2</sup>
<b>SURFACE TOTALE HABITABLE ET ANNEXES</b>	<b>167,35 m<sup>2</sup></b>

### LEGENDE

Prise RJ 45	Séche Serviette
Allège Vitrée	Radiateur
Volet Roulant	Réfrigérateur
Garde Corps	Lave Vaisselle
Soffite / faux plafond	Lave Linge
Esp techn. elect. du lgt	Cuisson
Placard	Tri selectif
Robinet de puisage	Retombée de poutre



Indice A 25 Octobre 2019

Echelle : 0 0,5 1 2m

**MARC FARCY ARCHITECTE**



B33 1/2

Nota : Les surfaces des placards sont comprises dans celles des pièces où ils se situent. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques et réglementaires de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que l'équipement. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipement électriques, ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et les implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont indicatifs et seront soumis à la conformité de l'étude thermique.